



Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 056-215602608-20231120-231120H16048H1-AR

VILLE DE VANNES

PÔLE ANIMATION EDUCATION

Administration

CULTURE-EVENEMENTIEL

Direction Culture

DECISION DU MAIRE

Rencontres du cinéma européen - Prix ville de Vannes

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 6 février 2023 portant sur les règlements d'attribution des prix Ville de Vannes aux lauréats de concours,

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer la somme de 1 000 € correspondant au Prix Ville de Vannes des 21^e Rencontres du cinéma européen à João Gonzales, lauréat de l' édition 2023.

Article 2 :

De verser exceptionnellement la somme susmentionnée à l'association Cinécran, place de Cuxhaven 56000 VANNES (Siret 42285313500032), représentée par M. Gilles COTTET en sa qualité de président, qui a avancé la dotation en effectuant directement un virement sur le compte de M. João Gonzales. L'association CINECRAN fournira à la ville de Vannes un document confirmant l'exécution du reversement du prix de 1 000€ au lauréat M. João Gonzalez.

Fait à Vannes, le 20 novembre 2023,

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,



Fabien LE GUERNEVE